

# Éditorial : Rapport du COR 2026, l'obsession de la baisse de la natalité.

Rapport du COR 2026 : ne pas céder à l'alarmisme !

## SOMMAIRE

### 1. Éditorial

Rapport du COR 2026, l'obsession de la baisse de la natalité.

### 2. Actualité

Rapport du COR 2026 : ne pas céder à l'alarmisme !

### 3. Actualité

Rapport du COR 2026 : ne pas céder à l'alarmisme !

### 4. Société

Êtes-vous riche ?

### 5. Santé

Plus de médecins, mais toujours des déserts médicaux... Pourquoi ?

### 6. Protection sociale

Résiliation de contrats MGEN, communication maladroite ou réelle menace ?

### 7. Consommation

Coup de chaud pour nos smartphones !

### Billet d'humeur

Hommage à Marc Bloch.

### 8. Histoire

Il y a 90 ans, les congés payés.

Le Alf du mois.



Pause estivale : on revient fin août !

C'est désormais une mauvaise habitude, alors que le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites n'a été publié que le 11 juin, dès le 8 juin, des fuites du pré-rapport permettaient à la presse de communiquer sur son contenu.

Et comme d'habitude, la plupart des médias adoptaient une lecture alarmiste. Un seul chiffre a mobilisé leur attention de manière quasi obsessionnelle, la baisse du taux de fécondité à partir de 2028, à 1,45 enfant par femme, contre 1,8 enfant par femme envisagé dans le rapport du COR 2025.

Aussitôt, politiciens et économistes libéraux ont multiplié les interventions pour expliquer que moins de naissances en 2028, ce serait moins de cotisants en 2050, et qu'il était donc urgent de relever l'âge de départ à la retraite.

« Un âge de départ à 67,6 ans en 2070, la piste explosive du COR pour atteindre l'équilibre », titrait Le Parisien dès le 8 juin.

Sauf qu'une lecture plus approfondie du rapport nous indique qu'avant 2045, cette évolution démographique n'aura pas d'incidence sur les retraites, car elle sera compensée par un solde migratoire en progression de plus 150 000 personnes par an, dès 2026, alors que le rapport de 2025 prévoyait un solde migratoire limité à 70 000 personnes.

L'économiste Mickaël Zemmour, fin connaisseur de notre système des retraites, déclarait à la lecture du rapport du COR 2026 : « Ce rapport nous livre de nouvelles informations. Elles indiquent qu'il peut y avoir un peu plus de tension, principalement avec la démographie, mais ce n'est ni particulièrement alarmant, ni complètement déterministe, ni susceptible de changer les équilibres à très court terme ».

Les travailleurs immigrés contribuent, n'en déplaise à ceux qui ne cessent de les stigmatiser et de présenter l'immigration comme un coût pour la collectivité, à produire des richesses. Ils payent des cotisations et participent au financement de notre système de retraite.

Quant aux projections à moyen ou long terme, elles doivent être envisagées avec circonspection. Qui peut prévoir ce que sera le taux de natalité dans vingt ans ? Qui peut mesurer avec certitude l'évolution de l'espérance de vie à moyen terme ? Les événements qui perturbent nos équilibres économiques et politiques ont la fâcheuse habitude de ne pas s'annoncer, on n'avait prévu dans la décennie écoulée ni le COVID, ni l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ni la guerre entre les USA et l'Iran et la thrombose du détroit d'Ormuz qui en a résulté. Ces événements ont pourtant chamboulé notre économie.

Revenons au rapport du COR 2026. Si l'on considère ses éléments d'analyse pour le court terme, il nous confirme, comme les éditions précédentes, qu'il n'y pas de dérapage du système des retraites français. Le Conseil d'Orientation des Retraites estime que les dépenses de retraites seront stables jusqu'en 2045.

Ceux qui cultivent l'alarmisme, avec une lecture biaisée du rapport du COR, le font avec une arrière-pensée politique, revenir sur les conquits sociaux et imposer conjointement le relèvement de l'âge de départ à la retraite et l'introduction de la retraite par capitalisation dans notre système de retraites.



Claude Lassalvy

*En 2023, Pierre-Louis Bras, le prédécesseur de Gibert Cette à la présidence du COR, affirmait : « Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses. » En plein débat sur la réforme des retraites d'Elisabeth Borne, cette déclaration lui avait coûté son poste. Trois ans plus tard, le diagnostic posé par l'ancien président du COR demeure valide. Et les hypothèses du rapport 2026 du Conseil d'Orientation des Retraites ne prévoient pas de dérives majeures dans le financement du système des retraites jusqu'en 2045... Au-delà de cette échéance les incertitudes sont trop nombreuses pour anticiper une possible crise.*

*Nous livrons ici une première analyse des données contenues dans le rapport du COR 2026.*



Rapport annuel

Évolutions et perspectives  
des retraites en France

Juin  
2026

### Quelle est la part de la richesse nationale consacrée au financement des retraites ?

En 2025, les dépenses de retraites représentent 14,1 % du Produit Intérieur Brut, soit 422,2 milliards d'euros. En 2024, elles correspondaient à 13,9 % du PIB et 407 milliards d'euros.

Mais si l'on considère **la dépense nette pour le financement des retraites, hors prélèvements pesant sur les retraités, elle s'élève à 394 milliards, soit 13,2 % du PIB.** En 2024, elle atteignait 378 milliards et 12,9 % du PIB.

Une évolution à mesurer au regard de la progression du nombre de retraités.

Les dépenses de retraites sont fréquemment dénoncées comme pesant trop lourd sur les budgets publics. Or, **le Conseil d'Orientation des Retraites souligne que la part consacrée aux retraites s'élève à 24,3 % des dépenses publiques en 2025, contre 24,7 % en 2019.**

Enfin, le Conseil d'Orientation des Retraites estime que les dépenses de retraites seront stables jusqu'en 2045.

### La pérennité du financement de notre système des retraites est-elle menacée à court terme ?

Sans prendre en compte les charges et produits financiers de l'ensemble des caisses de retraites, le déficit du système des retraites s'élève à 5,1 milliards soit 1,15 % des dépenses de retraite. **En réintégrant charges et produits, le déficit se limite à 1,3 milliard d'euros soit 0,04 % du PIB et 0,3 % du total des dépenses de retraites.**

Le solde net du financement de nos retraites, en excédent jusqu'en 2024, affiche pour 2025 un très léger déficit.

### Les retraités sont-ils plus riches que les actifs ?

Cette légende urbaine est souvent reprise dans les médias.

Et pourtant...

En 2023, **en net, les pensions des retraités résidant en France (droits directs et droits dérivés) représentent en moyenne 64,5 % du revenu des actifs.**

Si l'on intègre les autres revenus des ménages de retraités, on arrive à un revenu correspondant à 69,9% de celui des actifs et à 80,2% de celui de l'ensemble de la population.

**On retiendra qu'en moyenne, en 2023, un ménage de retraités disposait d'un revenu de 2 978 € alors qu'un ménage d'actifs disposait de 4 263 € de revenu.**

Le COR titre son chapitre : *En 2023, Le niveau de vie moyen des retraités est équivalent à celui de l'ensemble de la population.* Cependant, comparé au niveau de vie des actifs l'écart est significatif, de l'ordre de 8,9%.

Mais le Conseil d'Orientation des Retraites arrive à une quasi égalité de niveau de vie entre actifs et retraités

Comment les experts du Cor arrivent-ils à une telle conclusion ?

Par une gymnastique comptable qui consiste à majorer le revenu des retraités propriétaires de leur logement, de loyers fictifs correspondant à la valeur locative de leur logement. Cette astuce comptable permet d'arriver à une relative égalité du niveau de vie des retraités comparé à celui des actifs : un revenu moyen des retraités correspondant à 106,5% de celui de l'ensemble de la population contre 107,2% pour les actifs.

Le raisonnement appelle quelques réserves, car on pourrait, à ce jeu-là, déduire par exemple les frais de santé plus lourds pour les retraités que pour les actifs, pour pondérer leur niveau de vie.

### Les retraités possèdent-ils un patrimoine supérieur à celui des actifs ?

Les retraités sont réputés disposer d'un patrimoine confortable, supérieur à celui des actifs. Le rapport du COR, pour peu que l'on aille au bout de l'analyse, vient largement pondérer ce préjugé. Début 2021, selon une enquête réalisée par l'Insee, le patrimoine net des ménages résidant en France s'établissait en moyenne à 250 500 euros. Avec 309 900 euros, les retraités avaient un patrimoine net 29 % plus élevé que celui des actifs, d'un montant moyen de 240 000 euros.

Mais cet écart s'expliquait parce que très majoritairement, les retraités avaient soldé leurs emprunts, alors que les actifs ont en général des traites à rembourser. Si l'on considère le patrimoine brut, 336 900 euros pour les retraités et 328 700 euros pour les actifs, l'écart se réduit à 2 %.

### Les retraités épargnent-ils trop ?

C'est devenu l'un des arguments chocs pour justifier la désindexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix. Si les retraités épargnent, c'est qu'ils reçoivent plus d'argent que ce dont ils ont besoin. Inutile donc de revaloriser leurs pensions. Ce raisonnement est particulièrement inquisitorial, puisque les retraités ne seraient pas libres d'arbitrer de l'usage de leur argent.

Mais le rapport du COR vient relativiser l'image du retraité épargnant, thésaurisant à l'excès pendant que les jeunes se privent. La tranche d'âge où l'on épargne le plus est la tranche des 50-65 ans qui épargnent en moyenne 15% de leur revenu disponible. Elle ne concerne que marginalement les retraités, l'âge moyen de départ à la retraite se situant autour de 63 ans.

Les plus de 65 ans ont un taux d'épargne moyen de 8 %, presque deux fois moindre, et celui-ci est inférieur à la capacité d'épargne des 30-39 ans (11 % de capacité d'épargne), des 40-49 ans (10% de capacité d'épargne). Seuls, les 18-29 ans, en train de démarrer dans la vie, ont une épargne moindre.

Selon le COR, le fait que les retraités continuent d'accumuler du patrimoine pourrait s'expliquer par plusieurs raisons : héritages plus tardifs (mais tout le monde n'hérite pas), conservation du patrimoine immobilier par peur de s'en séparer (mais l'attachement à la valeur d'usage du patrimoine immobilier est bien plus fort est que sa valeur d'échange; il est rare que les seniors vendent leur résidence principale pour faire une « bonne affaire »), épargne de précaution pour pouvoir faire face au risque de dépendance. (Les 60 000 euros de patrimoine moyen des ménages de retraités excèdent le patrimoine moyen représenté à peine 10 mois de séjour en Ehpad pour chacun des membres d'un couple de retraités.)

Les retraités qui le peuvent épargne en prévision du financement du risque dépendance, et si leur patrimoine a progressé en valeur théorique, c'est souvent parce que la valeur du patrimoine immobilier a augmenté. Sans pour autant que le logement qu'ils occupent ait progressé en confort au prorata de la progression de sa valeur. Ce sont leurs héritiers qui encaisseront la plus-value, rarement les retraités.

### Comment évolue la pension au cours de la retraite ?

Le Cor confirme ce que nous ne cessons de dénoncer : entre le départ à la retraite et la fin de vie, le revenu de remplacement représenté par la pension de retraite ne cesse de s'éroder. Au niveau individuel, les retraités ont subi au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat différente selon la génération, d'autant plus importante que leur pension est élevée.

Entre l'année de son départ à la retraite et 2026, le pouvoir d'achat du cas type de non-cadre du secteur privé a ainsi diminué pour les quatre générations représentées : entre - 6,2 % pour la génération 1937 (partie à la retraite en 1997) et - 5,0 % pour la génération 1952 (partie en 2012).

Sur les mêmes périodes, le constat est plus défavorable pour le cas type de cadre du secteur privé. La perte de pouvoir d'achat du cas type de cadre varie ainsi entre - 10,8 % (pour le cadre né en 1937) et - 7,8 % (pour celui né en 1952).

**Les médias, dans leur majorité, n'ont retenu du rapport du COR 2026 que la dégradation du taux de natalité. Certains en ont déduit, à l'appui des arguments de la doxa libérale, qu'il n'existait qu'un levier à mobiliser pour pérenniser le système des retraites : le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension.**

**Rendons hommage à Lionel Jospin, récemment disparu, qui avait créé le Conseil d'Orientation des Retraites et le Fond de réserve des retraites, mis à mal sous le quinquennat de Sarkozy. Chaque année, le rapport du COR est un outil de pilotage précieux pour préserver notre système des retraites. Certains l'utilisent pour attiser les craintes, faire naître des peurs et des antagonismes, notamment entre générations. Face aux défis du vieillissement, l'UNSA défend un débat public fondé sur les faits, la solidarité et la cohésion sociale plutôt que sur les peurs, les stigmatisations et les faux procès en irresponsabilité budgétaire.**

*Être trop riche, ou du moins plus riche que les actifs, c'est le procès que l'on fait souvent aux retraités. L'Observatoire des inégalités, coordonné par Louis Maurin, a l'immense mérite d'avoir créé, symétriquement au seuil de pauvreté, qui est défini par l'INSEE et ses homologues européens, comme le niveau de revenu correspondant à 60 % du revenu médian, un seuil de richesse. Si cet indice n'est pas homologué, il éclaire pourtant sur les inégalités qui fracturent notre pays.*



### Comment est établi le seuil de richesse ?

Le seuil de richesse est le revenu au-dessus duquel une personne est considérée comme riche. L'Observatoire des inégalités fixe le **seuil de richesse au double du niveau de vie médian**.

### A quel niveau se situe-t-il dans l'enquête « Les riches en France », édition 2026 de l'Observatoire des inégalités ?

Est considérée comme riche une personne, un couple, une famille vivant avec plus du double du niveau de vie médian (4 292€ pour une personne seule après impôts, 6 438 € pour un couple, 10 730 € pour une famille avec deux adolescents et ce toujours après impôts.)

Ceci représente 4,8 millions de personnes soit 7,5% de la population.

Le seuil de richesse du 1% le plus riche est de 7 500 € par mois après impôts.

### Et à quel niveau de patrimoine, est-on qualifié de riche ?

Si le patrimoine brut médian est de 205 100 €, celui des riches est quatre fois plus élevé soit à un niveau de 820 400€.

3,4 millions de ménages (soit 11%) sont riches en patrimoine. 10 % des ménages possèdent 48 % du patrimoine.

### L'entre soi des riches

Même avec un niveau de vie confortable, retraités héraultais parfois stigmatisés comme nantis, il est assez peu probable que vous croisiez d'authentiques riches dans les rues de Béziers ou de Montpellier. La raison : ils n'ont pas vraiment le même mode de vie (on peut même parler de train de vie) que la majorité d'entre-nous.

Où vivent-ils ?

35 % des riches en revenus vivent dans l'agglomération parisienne, on en trouve aussi beaucoup sur le littoral de la Côte d'Azur. De façon plus pointue, près d'un habitant sur deux est riche à Neuilly sur Seine et dans le 7e arrondissement de Paris, celui dont Rachida Dati est maire, 1 ménage sur 5 paie l'impôt sur la fortune immobilière.

Qui sont-ils ?

En majorité, ce sont des hommes de plus de 45 ans, qui exercent des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur. Ils ont très majoritairement propriétaires de leur logement et disposent pour 64 % d'entre eux d'au moins une résidence secondaire.

### Petit moment d'introspection ?

Vous reconnaissez-vous dans ce portrait. Probablement non.

Alors retenez les chiffres de l'Observatoire des inégalités, et quand un fâcheux viendra vous reprocher votre niveau de vie excessivement élevé, vous aurez quelques éléments pour lui rappeler la réalité des faits.

Il en est des riches chez les retraités comme des poissons volants parmi les poissons, il en existe bien sûr, mais dans un cas comme dans l'autre, il ne s'agit pas de l'espèce la plus courante.

# Santé Plus de médecins, mais toujours des déserts médicaux... Pourquoi ?



*Le nombre de médecins augmente. Pourtant, la situation demeure critique dans certains territoires et la question des déserts médicaux, particulièrement du manque de généralistes dans certains territoires perdure. Pourquoi ?*

## Un nombre de médecins en progrès

Le nombre de médecins continue d'augmenter : c'est le cas depuis 2023. Il avait atteint un point bas à 197 417 praticiens. En 2026, ce chiffre devrait s'élever à 205 214, soit + 4 %. Il recouvre les médecins qui exercent à temps plein (« en activité régulière ») et ne comprend pas les médecins qui exercent par intermittence, en cumul emploi retraite ou en tant que remplaçants.

Cette situation devrait corriger le manque de médecins dans certains territoires, situation critique qualifiée, depuis quinze ans au moins, de déserts médicaux. Plus de médecins égale moins de déserts médicaux, l'équation semble logique et relever du simple bon sens.

## Et pourtant...

La situation est plus complexe qu'il y paraît. Si le nombre de médecins augmente, les nouveaux praticiens s'orientent vers la médecine spécialisée.

D'après l'Atlas de la démographie médicale, publié chaque année par l'Ordre des médecins, les spécialistes médicaux représentaient 41 % des médecins en 2010 contre 46 % en 2026. La part des généralistes a mécaniquement diminué : de 48 % des médecins actifs en 2010, ils ne représentent plus que 42 % en 2026.

Alors que le nombre de médecins spécialistes a progressé dans la plupart des départements, 87 départements enregistrent un recul du nombre de médecins généralistes.

Dans le même temps, la population augmente et la part des personnes âgées, davantage consommatrices de soins, s'accroît plus encore.

## Des disparités géographiques qui perdurent ou s'amplifient

Les jeunes médecins ont tendance à vouloir s'installer dans les lieux où ils ont des attaches familiales et dans lesquels ils ont vécu leur jeunesse. Le profil des étudiants en médecine n'est pas représentatif des Français et de leur répartition territoriale. Seul un quart d'entre eux vient de zone rurale, alors qu'un tiers de la population y réside. D'où le peu d'attrait que représentent pour les jeunes médecins l'installation en zone rurale.

Par ailleurs, la profession médicale a tendance à rajeunir et à se féminiser. Les jeunes médecins, surtout quand elles sont mères de famille, ont tendance à consacrer moins de temps à leur pratique professionnelle. Il existe encore des praticiens dévoués qui consacrent plus de dix heures par jour à leur patientèle et quelquefois six jours sur sept, mais ce type de pratique est en fort recul.

Faute d'incitation ou de contrainte à l'installation dans les zones sous-dotées, l'augmentation du nombre de médecins a renforcé le taux d'installation dans les zones les plus attractives au détriment des déserts médicaux.

« Les Hautes-Alpes, la Haute-Savoie et la Savoie sont les départements métropolitains ayant connu les plus fortes augmentations (...) À l'inverse, la Creuse, le Cher et la Haute-Marne ont connu les baisses les plus importantes de médecins entre 2010 et 2026 », relève l'Atlas de la démographie médicale.

## On n'en a pas fini avec les déserts médicaux

L'offre de médecins généralistes risque de continuer à diminuer, surtout en zone rurale. Les zones les plus attractives pourront, à l'inverse, voir leur offre de médecins progresser.

Une régulation, jusqu'à ce jour totalement rejetée par la profession, va devoir s'imposer pour que le maillage territorial en matière d'offre de soins retrouve une certaine cohérence.

Il faudra bien recourir à des limitations d'autorisation d'installation dans les zones surdotées et à des incitations notamment financières à l'installation dans les zones sous-dotées.

La preuve en est faite : la levée du numéris clausus n'est pas suffisante pour en finir avec les déserts médicaux.

*Début juin, plus de 20 000 retraités ont reçu de leur mutuelle MGEN un courrier alarmiste leur annonçant, dans des termes plutôt brutaux la résiliation de leur contrat. Réelle menace ou communication maladroite ? Depuis la situation s'est décaillée et les personnes concernées sont maintenues dans leurs droits. Explications :*



### Un courrier inquiétant :

Plus de 20 000 retraités de la MGEN, couverts par l'offre MGEN Santé 3, ou contrat MASP (comprendre MGEN Alternative Santé Prévoyance) ont reçu début juin un courrier leur annonçant de façon assez brutale la résiliation de leur contrat à compter du 1er juillet 2026. On sait, et nous l'avons dénoncé, qu'il est difficile pour les adhérents de la MGEN de joindre rapidement leur mutuelle et d'obtenir des réponses à leurs questionnements.

La situation a donc généré une inquiétude réelle chez les personnes destinataires de ce message, d'autant qu'il était lourd de certaines menaces concernant l'usage de la carte de mutualiste réputée invalidée et imposait la destruction de cette carte.

### Pourquoi cette démarche ?

L'offre de couverture MASP détenue par ces retraités correspondait à l'offre référencée par le Ministère de l'Éducation Nationale. La réforme de la Protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique a remplacé le principe du référencement par le dispositif des contrats collectifs et a donc entraîné la clôture de cette offre. Cette situation a donc imposé à la MGEN, par contrainte juridique, d'informer ses adhérents concernés de la résiliation de ce contrat.

Nous regrettons que le courrier adressé ait été rédigé dans des termes peu amènes et sous une forme génératrice d'anxiété. Nous regrettons également que la solution de continuité de la couverture complémentaire n'ait pas été adressée simultanément aux personnes concernées.

Une réponse finalement rassurante :

Dès le 9 juin, la MGEN confirmait qu'elle avait décidé de maintenir la couverture MASP pour celles et ceux qui en étaient bénéficiaires jusqu'à présent. Cette couverture est donc prolongée au-delà du 30 juin 2026 aux mêmes niveaux de garanties et tarification que précédemment. La prolongation du contrat n'implique aucune démarche particulière de la part des intéressés.

Les adhérents à l'offre MASP devraient recevoir des informations complémentaires relatives :

- à leur nouvel espace personnel,
- à leur nouvelle carte de tiers-payant,
- au prélèvement de leur cotisation.

Nous notons que si l'information aux adhérents est adressée par mail, elle sera doublée, selon l'engagement de la MGEN d'un courrier papier, ce qui permet de répondre au problème de la fracture numérique qui affecte certains retraités.

### Notre avis :

Certains ont parlé de rétropédalage, d'autres ont pu revendiquer une « victoire » facile contre la MGEN. Dans cette affaire, il convient de ne pas oublier la responsabilité du Ministère qui a géré la mise en place de la PSC de manière particulièrement incohérente, tant au plan du respect des échéances, que de la diffusion de l'information ou même de la simple connaissance de ses agents concernés.

La MGEN ne brille pas, ces derniers temps, par l'efficacité de sa communication et par la qualité des réponses qu'elle peut apporter à ses adhérents en termes d'efficacité comme de délais. L'échange récent que nous avons eu avec sa vice-présidente nous a permis de constater que la mutuelle historique de l'Éducation Nationale est consciente de ses manques et souhaite y porter remède. Mais il n'est pas forcément judicieux de tirer à vue sur la MGEN. Il n'est pas sûr que si Alan, par exemple, avait emporté le marché de la PSC à l'Éducation Nationale, la gestion de la transition eut été moins brutale et plus efficace. Ne préjugeons pas de l'avenir, mais les 130 000 agents du ministère de l'Économie et des Finances, passés sous gestion Alan, pourront rapidement nous faire part de leur expérience.

Dans l'immédiat, nous exprimons notre satisfaction de voir les retraités concernés par cette affaire maintenus dans leurs droits.



### Coup de chaud pour nos smartphones !

Nous venons de subir la deuxième canicule de l'été. La situation est pénible pour chacun, mais elle présente un risque réel pour la pérennité d'objets qui nous accompagnent au quotidien et pour lesquels, nous avons, à des degrés divers, développé une réelle addiction. Il s'agit de nos smartphones. Comme nous, ces bestioles détestent la chaleur excessive.

#### L'ADEIC Languedoc-Roussillon, dans son N° 146 des Feuilles de chou nous donne quelques conseils pour les maintenir en bon état.

Les smartphones ne sont pas conçus pour endurer des environnements brûlants. Les normes d'utilisation classiques se situent généralement entre 0 et 35 degrés Celsius.

Les pointes de chaleur dégradent prématurément l'architecture interne des appareils et altèrent la chimie délicate des accumulateurs d'énergie. Une exposition prolongée à une forte chaleur peut ramollir les adhésifs qui scellent les différentes pièces du châssis, ruinant au passage l'imperméabilité du téléphone.

#### Le piège mortel de l'exposition directe sur la plage

Un smartphone posé sur une serviette, en plein soleil, souffrira du rayonnement solaire et aura tendance à chauffer. Pire encore : si vous l'utilisez, vous devrez pousser la luminosité de son écran à son maximum, augmentant au passage sa chauffe. Sur la plage, donc, laissez votre mobile à l'ombre,

#### L'habitacle des véhicules, un véritable four

L'habitacle des voitures est capable d'atteindre des températures extrêmes, notamment lorsque vous avez laissé votre véhicule garé en plein soleil. Attention bien sûr à ne pas oublier votre téléphone dans la boîte à gants ou sur le tableau de bord, mais aussi à éviter de l'utiliser - par exemple en lançant votre navigateur GPS - tant que la température intérieure de la voiture n'a pas baissé.

#### Les dangers du branchement électrique en pleine canicule

La charge de votre smartphone a tendance à le faire chauffer. Mieux vaut éviter d'en rajouter en le chargeant en pleine chaleur et, pire encore, en l'utilisant pendant sa recharge.

#### Que faire s'il surchauffe ?

Si votre smartphone affiche un avertissement signalant qu'il est trop chaud, éteignez-le immédiatement et laissez-le refroidir, de préférence dans un endroit tempéré et à l'abri du soleil. Ne le placez pas au réfrigérateur : c'est une fausse bonne idée, les écarts de températures extrêmes n'étant pas conseillés.

Un dernier conseil maison : pourquoi ne pas profiter des périodes de canicules pour déconnecter un peu et oublier nos smartphones ?

### Hommage à Marc Bloch

Ce billet d'humeur se veut souvent caustique. Pour une fois, changeons de ton et adoptons la déférence pour saluer la mémoire de Marc Bloch, entrée au Panthéon en même temps que son épouse le 23 juin.

Patriote engagé dans la Première Guerre Mondiale, il s'était porté volontaire à 53 ans pour servir à nouveau son pays et lutter contre le nazisme. Engagé dans une unité chargée de la logistique et du ravitaillement en carburant, il fut témoin de l'incurie et de l'inefficacité de généraux badernes, plus intéressés à mettre la défaite sur le compte du Front Populaire qu'à réorganiser des armées en débandade. Il en fit le récit à chaud dans son ouvrage, « l'étrange défaite », stigmatisant la posture des élites, immédiatement défaitistes.

Déchu de son poste d'enseignant à la Sorbonne par Vichy, parce que juif, il rejoignit la Résistance et passa dans la clandestinité en 1943. Il fut assassiné par la Gestapo en juin 1944.

Comme historien, fondateur des « Annales » il avait su donner un caractère novateur à sa discipline, en y associant économie, sociologie et philosophie, dans un sens de démarche transdisciplinaire pour s'intéresser davantage au destin des hommes qu'à la chronologie des faits.

Médiéviste, auteur des « Rois thaumaturges », il avait démontré que les prétendus miracles des souverains capétiens n'existaient pas.

En ces temps d'incertitude, où certains de nos concitoyens sont prêts à confier leur destin à de prétendus faiseurs de miracle, la leçon peut encore porter. Et plus encore cette autre leçon de vie qu'il nous avait léguée, servir son pays et ne jamais se laisser asservir, est plus que jamais d'actualité, dans un monde où les régimes autoritaires se multiplient et où la démocratie est plus que jamais menacée.

Juif laïque et patriote, Marc Bloch à toute sa place au Panthéon, au côté de Simone Veil et de Robert Badinter, mais aussi au côté de Missak et Mélinée Manouchian, résistants et Français de préférence, comme l'était aussi Joséphine Baker.

La famille de Marc Bloch a refusé avec raison et honneur la présence de représentants du Rassemblement National à la cérémonie de panthéonisation. Ces gens-là sont les héritiers du parti lepéniste fondé par des collaborateurs et zéloteurs du régime de Vichy et, à ce titre complices ou témoins consentants de l'assassinat du résistant antifasciste Marc Bloch.

C.L.

Dans la foulée des accords Matignon, consécutifs à la victoire du Front Populaire aux élections du 3 mai 1936, la loi du 20 juin 1936 instaure la généralisation des congés payés, ils sont fixés à 15 jours dont 12 jours ouvrables.

Si les congés payés existaient déjà pour les fonctionnaires, pour les deux tiers des salariés alsaciens, bénéficiant de l'inspiration des mesures sociales en usage en Allemagne. Quelques rares entreprises, comme la société Pathé avaient, de leur propre initiative, instauré des congés payés plusieurs années avant la promulgation de la loi.

Mais pour l'immense majorité des travailleurs, ces deux semaines de temps libre étaient une avancée sociale majeure. Tous ne partirent pas en vacances, malgré le billet populaire de congés annuels instaurés Léo Lagrange et mis en place par la toute jeune SNCF. Pour les plus jeunes les plus aventureux, ce fut souvent la découverte de la mer, de la montagne, parfois simplement le retour dans la famille à la campagne, impossible avant la maîtrise de ces deux semaines de temps libéré.

Les toutes jeunes auberges de jeunesse, fondées par Marc Sangnier, en 1929, leur offraient, en même temps qu'un hébergement, des valeurs de solidarité et de partage qui collaient bien avec l'air du temps. On y faisait la promotion de l'égalité entre filles et garçons, de l'accès à la culture pour tous, de l'internationalisme, de la laïcité, de la fraternité.

Ce sont les mots de Léon Blum au procès de Riom, qui traduisent le mieux le bouleversement social et humain que constitua l'instauration des congés payés : « **Je ne suis pas sorti souvent de mon cabinet ministériel pendant la durée de mon ministère ; mais chaque fois que j'en suis sorti, que j'ai traversé la grande banlieue parisienne et que j'ai vu les routes couvertes de théories de "tacots", de motos, de tandems avec des couples d'ouvriers vêtus de pull-overs assortis et qui montraient que l'idée de loisir réveillait chez eux une espèce de coquetterie naturelle et simple, j'avais le sentiment d'avoir malgré tout apporté une embellie, une éclaircie dans des vies difficiles, obscures.** ».



## Le Alf du mois !



## Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : [retraites.ud34@unsa.org](mailto:retraites.ud34@unsa.org)

**UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier**

Délégué départemental: **Françoise Morel**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34** : **Claude Lassalvy**